



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

PRESIDENCE DE LA REFONDATION DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2026-776
portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REFONDATION DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la décision n°10-HCC/D3 du 14 octobre 2025 accordant à l'autorité militaire compétente, représentée par le Colonel RANDRIANIRINA Michaël, l'exercice des fonctions de Chef de l'Etat ;

DECRETE :

Article premier.- Conformément aux dispositions de l'article 54 de la Constitution, est nommé Premier Ministre, Chef du Gouvernement :

Monsieur RAJAONARISON Mamitiana Jeannot Ruffin

Article 2.- Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 3.- En raison de l'urgence, et conformément aux dispositions des articles 4 et 6 alinéa 2 de l'ordonnance n°62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, le présent décret entre immédiatement en vigueur dès sa publication par émission radiodiffusée ou télévisée, indépendamment de son insertion au *Journal Officiel* de la République.

Fait à Antananarivo, le 15 mars 2026

Michaël RANDRIANIRINA